



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 24 juin 2025, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, MARIN Jean-Hervé, GUIGNON, GOUTARD, DUMAS

Etaient absentes excusés » : Mmes DURAND, VERAN, Mr BRUN Etienne

Etaient absents: Mmes DE ARAUJO, BERTRAND, Mr JAMONEAU

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Il approuve à l'unanimité (9 votants) le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2025.

DELIB2025-26 – Enfance/jeunesse : restauration scolaire : tarifs et règlements intérieurs

Vu les modifications apportées aux règlements intérieurs de la restauration scolaire de l'école Joseph JOFFO, notamment l'article 6 : « Objets dangereux et interdits au sein de l'école » ;

Vu l'augmentation de la société API, prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide représentant 1.53 % des tarifs précédents, applicables au 1^{er} septembre 2025, il décide à l'unanimité (9 votants) :

- De ne pas augmenter les tarifs des repas de la restauration scolaire de l'école Joseph JOFFO, à savoir :
 - 3.90 €/repas pour les abonnements à l'année pour les jours fixes à l'année et pour toute modification transmise le jeudi avant 12 h 00 pour la semaine suivante ;
 - 4.40 €/repas pour toute demande hors délai
 - 1.40/repas pour les repas apportés pour les enfants bénéficiant d'un PAI
 - 6.20 €/repas pour les repas à titre exceptionnel
 - 6.20 €/repas pour les enseignants, agents, stagiaires et intervenants
- Et d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer les règlements modifiés.

DELIB2025-27 – Enfance/Jeunesse : garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur

Vu les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire de l'école Joseph JOFFO notamment l'article 6 : « Objets dangereux et interdits au sein de l'école » ;

Vu les horaires actuels d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire, à savoir : 7 h 15 à 8 h 35 et de 16 h 40 à 18 h 45, il décide à l'unanimité (9 votants) :

- De maintenir les tarifs de l'année scolaire précédente à savoir :
 - 2.00 € le matin
 - 2.00 € le soir
 - 3.00 € le matin et le soir
 - Avec un minimum de facturation de 5 € par enfant et par mois ;
- Et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le règlement modifié.

DELIB2025-28 – Enfance/jeunesse : Frais de scolarité et convention de participation financière pour l'accueil des enfants résidents à Rillé

Vu le retrait de la commune de Rillé du RPI Channay/Courcelles/Rillé/Saint Laurent et sollicitant un rapprochement vers l'école de Savigné sur Lathan pour la rentrée scolaire 2025 ;

Vu le projet de convention de participation financière aux charges de scolarités de la commune de Savigné sur Lathan pour l'accueil d'enfants résidents à Rillé ;

Vu les frais de scolarités à titre indicatif pour un enfant scolarisé de septembre 2023 à juillet 2024, soit 2 010.11 € pour un élève en classe de maternelle et 337.72 € pour un élève en classe de primaire ;

Il approuve à l'unanimité (9 votants) :

- L'inscription des enfants dont les parents sont domiciliés à Rillé, décision prenant effet au 1^{er} septembre 2025 ;
- La convention de participation financière aux charges de scolarités de la commune de Savigné sur Lathan pour l'accueil d'enfants résidents à Rillé ;

Et autorise le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DELIB2025-29 : Enfance/jeunesse : Collège Bernard de Fontenelle : convention d'utilisation du terrain municipal du 01/09/2025 au 31/10/2025

Vu les demandes depuis la rentrée scolaire de septembre 2025, il accepte à l'unanimité (13 votants) de mettre à disposition le terrain de football au profit des élèves du Collège Bernard de Fontenelle pour la période du 01/09/2025 au 31/10/2025 mais regrette qu'il ne soit pas prévu d'aménagement extérieur pour la pratique du sport.

DELIB2025-30 : Bibliothèque : renouvellement du contrat PMB

Il renouvelle à l'unanimité (13 votants) le contrat PMB permettant l'hébergement et l'assistance hotline pour les services de la bibliothèque pour un montant total de 1 078.63 € TTC.

DELIB2025-31 : Salle des fêtes : mobilier de la cuisine

Compte tenu des observations de la commission de sécurité et des divers devis transmis pour remplacer et agencer la cuisine différemment, à l'unanimité (13 votants) il reporte ultérieurement la décision et sollicite des renseignements complémentaires avant toute décision.

DELIB2025-32 : Finances : prescription acquisitive concernant les retenues de garantie

Vu les éléments transmis par la SGC de CHINON, il décide à l'unanimité (13 votants) de reprendre en recettes les retenues de garantie non réclamées pour un montant total de 128.00 €.

DELIB2025-33 : Finances : demandes de subvention

Vu les demandes des subventions, il décide à l'unanimité (13 votants) à titre exceptionnel d'attribuer la somme de 300.00 € à la Ligue de L'Enseignement de la Fédération d'Indre et Loire pour financer en partie l'organisation d'activités culturelles sur le territoire ainsi que la somme de 962.00 € au Relais Sépia du Lathan, destinés aux familles résidents à Savigné et séjournant dans l'établissement au cours du 1^{er} trimestre 2025.

DELIB2025-34 : Finances : décision modificative n° 03 du budget communal

En raison des travaux supplémentaires pour les travaux de voirie du collège, il approuve à l'unanimité (13 votants) la décision modificative n° 03 d'un montant de 8 000.00 €.

DELIB2025-35 : Personnel : SDIS : convention de disponibilité pour formation/opérationnelle/de retard à l'embauche

Il accepte à l'unanimité (13 votants) le projet de convention du SDIS de disponibilité pour formation/opérationnelle/de retard à l'embauche d'un de nos agents du service technique, sans contrepartie financière.

DELIB2025-36 : Personnel : création d'un poste d'agent technique polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts et de l'entretien des locaux pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet au service technique

Vu la fin du contrat à durée déterminée pour un accroissement saisonnier d'activité au 30 septembre 2025, il décide à l'unanimité (13 votants) de créer un poste d'agent technique polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts et de l'entretien des locaux pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet au service technique au 1^{er} octobre 2025.

DELIB2025-37 : Urbanisme : abandon de la procédure de révision du PLU

Compte tenu du projet de création d'un PLU Intercommunal par la CCTOVAL et des contraintes de la loi ZAN, des obligations transmises par le service de la DDT, limitant fortement les zones constructibles, il décide à l'unanimité (13 votants) d'abandonner la procédure de révision du PLU.

DELIB2025-38 : Minibus : modification de la convention de mise à disposition du véhicule

En raison de la revalorisation de la franchise de l'assureur de la commune, il décide à l'unanimité (13 votants) d'actualiser son montant, soit 479.00 € au lieu de 396.00 € et autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition du minibus à toutes les associations communales dont le siège est à Savigné sur Lathan.

Questions diverses :

- **Caravane sportive Touraine des 23 et 24 juillet 2025**: 19 sports seront présentés au gymnase et son extérieur.
- **Village d'Avenir**: Monsieur le Maire informe que la Commune de Savigné sur Lathan a été retenue par les services de la Préfecture d'Indre et Loire , pour le dispositif Village d'Avenir, permettant une mise à disposition d'un Chef de Projet pour la réalisation d'un complexe sportif.
- **Musée de la Préhistoire du Grand Pressigny**: Monsieur le Maire informe de sa visite dans ce musée le 9 juillet prochain, pour évoquer une reprise d'une partie de l'exposition sur le thème « **La Touraine Tropicale : un voyage fascinant à l'époque du miocène, il y a 15 millions d'années, entre terre et mer** »
- **Organisation du Festival de Jazz le 6 février 2026** à Savigné sur Lathan
- **Conseil Municipal**: 16 septembre.

Le Maire,

Hugues BRUN

La Secrétaire de Séance,

Cécile GENNETEAU